

# COMPTE-RENDU

## Commission de Quartier 2.1

> **Saint-Cyprien**

**Le 13 décembre 2022 à 18h00**

> **Lieu** : Salle San Subra

> **Élu présent** : Jean-Paul BOUCHE, Maire de quartier 2.1 Saint-Cyprien

> **Services municipaux présents** : la chargée de secteur Rive-Gauche, le référent de quartier 2.1 - Direction de l'Action territoriale (DAT) ; le chef de service propreté et surveillance de l'Espace Public ; le chef de service propreté - Pole territorial Toulouse Centre.

> **Participants** : 70 participants

> **Document joint** : Diaporama de présentation

Jean-Paul BOUCHE salue l'assemblée et remercie l'ensemble des personnes et services présents. Il annonce ensuite l'ordre du jour de la réunion.

**Ordre du jour de la Commission :**

1 – Propreté : les mesures mises en œuvre

2 – Quels projets pour le quartier : Participation citoyenne et autres actualités

3 – Circulation, travaux et aménagements : ce qui va changer

Temps d'échanges

  
Mon  
Quartier  
+ Facile

## 1. Propreté : les mesures mises en œuvre

**Jean-Paul BOUCHE** souligne que, suite à plusieurs plaintes des habitants au sujet de la propreté sur le quartier, il a décidé de mettre ce point à l'ordre du jour de cette réunion publique, en accord avec les membres du Bureau de quartier, pour que les habitants puissent comprendre le fonctionnement et les actions des services. **Jean-Paul BOUCHE** donne la parole au chef du service propreté du Pôle territorial Toulouse Centre.

Le chef de service propreté indique que 16 agents sont présents pour nettoyer le quartier Saint-Cyprien, répartis en deux équipes, le matin et l'après-midi. Cette répartition permet une amplitude d'intervention de 5h à 19h en semaine. Le samedi et le dimanche, une équipe de permanence intervient pour nettoyer les axes principaux.

**Voir le diaporama slide 5 à 14**

Le chef de service propreté et surveillance précise que les points noirs de dépôts illicites sur le quartier sont dus au manque de civisme de certains habitants. De plus, les conteneurs d'ordures ménagères non rentrés génèrent des nuisances supplémentaires, avec des dépôts sauvages à proximité de ces bacs, impliquant une mobilisation des agents au-delà des jours de collecte. Pour lutter contre ces problématiques la Brigade Contre les Incivilités (BCI), composée de 26 agents, peut aujourd'hui verbaliser les habitants ne respectant pas la gestion de leurs déchets.

En cas de nuisances constatées, les services conseillent d'utiliser la plateforme [Allô Toulouse](#), qui assure un traitement des demandes au plus vite. Pour une meilleure efficacité, il vaut mieux privilégier un appel sur la plateforme plutôt que d'envoyer un courrier à la municipalité.

### Échanges autour du point propreté :

**Question (Q):** *Les déjections canines sont problématiques. Vous faites beaucoup d'efforts mais ils ne sont pas suffisants. Il vaudrait mieux former les gens ou diminuer le nombre de chiens...*

**Réponse (R):** **Le chef de service propreté** souligne le nombre de distributeurs de poches à déjections canines déployés et les campagnes de communication réalisées par la municipalité. La Brigade Contre les Incivilités peut verbaliser les personnes, mais cela implique de les prendre sur le fait, ce qui est peu courant.

**Jean-Paul BOUCHE** indique qu'en tant que Maire de quartier, il a demandé aux services des interventions régulières de la Brigade Contre les Incivilités (BCI) dans le quartier. Celle-ci a augmenté ses interventions afin de garantir une bonne tenue de l'espace public. Pour information, plus de 411 Procès-verbaux et 115 avertissement ont été distribués en une année. **(slide 14)**

**Q :** *Comment fonctionnent les facturations ?*

**R :** **Le chef de service propreté** précise que lorsque la BCI enquête sur des dépôts sauvages sur l'espace public, elle peut retrouver le propriétaire et fait donc un premier avertissement, avant de verbaliser. Il est possible aujourd'hui de tracer les propriétaires des déchets.

**Jean-Paul BOUCHE** aimerait que les propriétés qui entassent leurs déchets soient sanctionnées et prennent des procès-verbaux.

**Q :** *Une habitante relève qu'à l'angle de la rue Peyrolade et de la rue Laganne, il y a toujours des encombrants et des poubelles sorties sans arrêt qui empêchent le passage des piétons.*

**R :** Ce point noir est en effet connu des services qui sont déjà passés pour le signaler à la copropriété. Les services notent cependant ce problème pour que la BCI intervienne à nouveau. Le chef de service rappelle qu'il est essentiel que les habitants appellent **Allô Toulouse** pour que les encombrants soient retirés au plus vite. Concernant la gestion des conteneurs et le dialogue avec les grandes copropriétés, les services peuvent rencontrer et conseiller les syndicats pour une meilleure gestion de leurs déchets, et donner des avertissements en cas d'infraction à répétition.

**Q :** *Un habitant indique qu'au contraire, il lui semble que les services ne sont pas réactifs. Après plusieurs appels à Allô Toulouse pour un problème au 7, place du Fer à Cheval, on lui a répondu qu'il s'agissait du domaine privé, or le syndic n'a pas agi non plus.*

**R :** **Jean-Paul BOUCHE** indique que les copropriétés doivent prendre des mesures pour fermer leurs propres espaces privés. Les copropriétés doivent se responsabiliser sur ces sujets, limiter les poubelles stockées sur l'espace public et fermer les locaux d'ordures ménagères qui sont souvent ouverts et squattés. Il insiste sur le fait qu'après avertissement, il est très favorable à ce que les personnes déposant des poubelles ou encombrants sur l'espace public soient financièrement sanctionnées.

**Q :** *Une habitante précise que les grands ensembles immobiliers du Fer à cheval sont sensés prévoir des locaux de stockage dans le permis de construire, or, les bacs sont souvent sur l'espace public. Elle ajoute que les bacs bleus ne sont pas ramassés hebdomadairement, et que le ramassage du samedi se fait de façon erratique.*

**R :** Ce sujet a été vu par les services, suite à l'alerte du syndic de copropriété. Il s'agissait d'un problème d'horlogerie sur le local. La résidence fait bien partie du périmètre de ramassage et le problème a été résolu. Concernant le non-ramassage des déchets le samedi, il s'agissait d'un problème d'effectif ponctuel.

**Jean-Paul BOUCHE** précise que les agents du service de collecte des ordures ménagères se portent volontaires pour travailler le samedi en heures supplémentaires, mais ils ont des plafonnements en nombre d'heures supplémentaires, et il y a trop peu de volontaires. Ce point était à l'ordre du jour du dernier Conseil métropolitain, afin que le quota d'heures supplémentaires autorisé évolue. Cette avancée devrait permettre de retrouver un rythme correct de collecte le samedi d'ici le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

**Q :** *Un habitant souligne que sur la rue Joseph Vié, les personnes ne rentrent pas leurs conteneurs et cela renforce les dépôts sauvages sur cette rue.*

**R :** **Jean-Paul BOUCHE** indique que le nécessaire sera fait pour améliorer la propreté des rues Joseph Vié et des teinturiers.

**Q :** *Une habitante voudrait revenir sur les rues de la Gravette et du Tchad, où il n'y a pas de conteneurs de verre dans les résidences, à l'inverse de ce qui est fait sur Paris par exemple.*

**R :** Le verre est collecté dans des points d'apport volontaire sur Toulouse. C'est la stratégie de collecte déterminée pour l'ensemble du territoire.

*Une personne indique que c'est aussi une question de sécurité, car le verre se casserait dans les locaux d'ordures ménagères, ce qui serait dangereux.*

**Jean-Paul Bouche** insiste sur la nécessité de continuer à faire remonter les problématiques pour qu'elles soient traitées, notamment via Allo Toulouse. Il remercie les services pour leur présentation et les interventions sur le terrain, et passe à l'actualité du quartier.

## 2 – Quels projets pour le quartier : Participation citoyenne et autres actualités

### ***Voir le diaporama, slides 15 à 41***

La chargée de secteur rappelle le fonctionnement des différentes instances participatives et précise que tous les projets présentés ici ont été concertés.

#### Balades citoyennes :

Les maires de quartier organisent des balades citoyennes mensuelles afin de repérer, visualiser et traiter les problématiques du quotidien des habitants. Lors de chaque balade, sur des petits périmètres définis en amont. Le maire de quartier est accompagné des services de la collectivité qui notent directement les demandes des riverains et peuvent apporter des réponses techniques.

**Jean-Paul BOUCHE** fait remarquer qu'il y a une participation insuffisante à ces balades. En cas d'empêchement, il invite les riverains à lui écrire pour lui faire remonter toutes les informations et doléances. **Jean-Paul BOUCHE** donne l'exemple du nettoyage des espaces verts sur la rue Gay Lussac qui a été réalisé suite à une demande en balade citoyenne. Il rajoute qu'il apprécie ces moments en présence des riverains, et les encourage à venir le rencontrer durant ces balades.

#### Budget participatif :

La chargée de secteur présente le Budget Participatif « [mes idées pour mon quartier](#) » lancé à l'été 2021, avant de lister les projets lauréats retenus sur le quartier :

- Réaménagement piéton, vélos et végétalisation allées Charles de Fitte 175 000 € : 206 votes
- Végétalisation massive de la place Roguet/ St Cyprien 110 000 € : 161 votes
- Des arbres pour la rue de la République (végétaliser la place Olivier) 150 000 € : 135 votes
- Garder les arbres, les espaces aérés et terrains de foot/baskets autour du dôme de La Grave 192 000 € : 100 votes

Les titres de chaque idée sont ceux donnés par les habitants. Or, il convient de préciser que certains projets validés ne correspondront pas exactement au titre. En effet, des critères avaient été établis dès le début de la démarche, et les services ont donc dû adapter certaines propositions pour qu'elles respectent ces conditions. Les 4 projets lauréats sur le quartier, et les 83 à l'échelle de la ville, seront réalisés dans les deux ans.

**Jean Paul BOUCHE** remercie les habitants car ils ont été efficaces et nombreux à voter durant ce Budget Participatif, ce qui a permis au quartier Saint-Cyprien d'avoir 4 idées lauréates et plus de 600 000 € de budget, ce qui classe le quartier au 2<sup>nd</sup> rang des quartiers les mieux dotés.

**Jean Paul BOUCHE** précise, au sujet de la végétalisation des places, que les trois canopées de la place Diebold seront reprises en gestion directe par la ville de Toulouse, alors qu'elles étaient entretenues jusqu'à présent par la startup Urban Canopee à l'origine de l'expérimentation. Il espère voir de meilleurs résultats très vite grâce à un entretien plus régulier et une meilleure connaissance de la flore locale par les jardiniers de la Ville.

**Jean-Paul BOUCHE** rappelle également son regret, que chacun connaît, concernant le rendu de la place Olivier et la disparition de très beaux arbres, malades soit-disant. La place Olivier sera davantage végétalisée d'ici 2025, en lien avec la végétalisation de la rue de la République prévue dans le cadre du projet d'aménagement [Rive gauche Rive Droite](#).

Le quatrième projet consiste à garder les arbres autour du Dôme de la Grave, en réalisant notamment un verger. **Jean-Paul BOUCHE** annonce que cette idée a été retenue malgré le fait qu'elle ne remplissait pas le critère d'être située sur un terrain appartenant à la Ville. En effet, le site de La Grave appartient au CHU et non à la municipalité. Toutefois, certains espaces étant gérés par la Ville, grâce à une convention de transfert de gestion, dans le cadre notamment du projet de rénovation des abords du Dôme de La Grave, il a été possible d'y envisager la création d'un verger. En revanche, le terrain de jeu indiqué dans cette idée n'a pas été intégré à la réflexion, car il est situé sur un espace en gestion directe du CHU. Toutefois, en tant que Maire de quartier, conscient de la nécessité de conserver des espaces de jeux pour les jeunes, il travaille avec les services pour qu'un autre emplacement soit trouvé sur le quartier.

La chargée de secteur énumère ensuite les différentes dates de participation citoyenne passées et à venir. Puis, elle présente rapidement le point actu quartier, avec les différents travaux ayant eu lieu sur le quartier ces derniers mois et les prochains à venir.

En complément, **Jean Paul BOUCHE** souhaiterait que se tienne une concertation sur le devenir du pont Saint-Pierre au 1<sup>er</sup> semestre 2023, et également une réunion d'étape intermédiaire concernant l'expérimentation de sens unique sur la rue de Cugnaux.

#### Le plan arbres :

La chargée de secteur évoque le plan 100 000 arbres, dont l'objectif est de maximiser les plantations dans les quartiers pour rafraîchir la ville. Pour 2023, le site ambitieux choisi est le Fer-à-Cheval. Il s'agit d'une demande très active des commerçants du Fer-à-Cheval et de l'avenue de Muret. Ce plan arbres pourra être abordé plus en détail lors de la commission de quartier du mois de juin. **(slide 38)**

### Échanges autour du point actu quartier :

**Q :** *Un habitant demande si les arbres plantés dans le quartier vont résister aux mois de sécheresse ?*

**R :** **Jean-Paul BOUCHE** souligne que les essences sont de type andalou avec peu de besoin en eau. Les services des espaces verts travaillent activement sur ce sujet pour que la végétalisation soit adaptée au réchauffement climatique.

Concernant la plantation de l'arbre de la laïcité, il précise que c'est une idée de Marion Lalane-de Laubadère, adjointe au Maire en charge de l'Education, et Antoine Maurice, élu de l'opposition, pour marquer la journée nationale de la Laïcité. Cet arbre est dédié à la promotion des valeurs républicaines, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, et toutes les formes de discrimination. Il a été planté dans la cour de l'école Patte d'Oie il y a quelques jours seulement. **(slide 37)**

**Q :** *Combien coûte l'abonnement au stationnement résidant ? (slide 27 à 33)*

**R :** La chargée de secteur rappelle que les habitants ayant l'abonnement résidant peuvent stationner sur les quartiers avoisinant leur quartier, suivant le plan présenté. L'abonnement est de 135€ à l'année, et 100€ si les habitants disposent d'un abonnement de transport en commun (Tisseo – SNCF – Lio).

**Q :** *Un habitant demande à bénéficier de la réduction de 30€ sur l'abonnement stationnement pour la pratique du vélo. De plus, il ne comprend pas pourquoi les véhicules doivent bouger toutes les 24h et il reproche la difficile utilisation des bornes pour payer.*

**R :** **Jean Paul BOUCHE** assure que les services feront remonter sa demande de ristourne. Concernant le fonctionnement des bornes, il est conseillé de passer par l'application et/ou de mettre bien visible sur le pare-brise la carte d'abonné résidentiel pour éviter d'être considéré

comme une voiture ventouse. Aujourd'hui, il constate que ce dispositif de stationnement résidant fonctionne bien dans les quartiers où il est déployé. **(Lien sur le diaporama slide 31)**

**Q :** *Un habitant fait remarquer le stationnement en double file sur l'avenue de Grande-Bretagne et son impression que la voiture LAPI ne passe pas sur cette avenue. Un autre regrette la présence des vélos sur les trottoirs qui empêche les piétons de circuler en toute sécurité.*

**R :** **Jean Paul BOUCHE** précise que la Police Municipale sera avertie et très active pour verbaliser les automobilistes qui stationnent sur les pistes cyclables. Le stationnement sur les pistes rue de la République ne sera plus possible. Les aménagements créés dans le quartier sont qualitatifs, notamment pour les cyclistes avec de belles pistes aménagées ; l'idée n'est pas de voir l'harmonie piétons-cycles défaire par quelques personnes inciviques.

**Q :** *Un habitant fait remarquer que le stationnement résident risque de réduire le nombre de places de stationnement dans le quartier. Comment vont faire les personnes qui n'ont pas de parking ?*

**R :** **Jean-Paul BOUCHE** parle du principe d'équité, il faut permettre aux cyclistes, piétons et automobilistes de vivre ensemble en harmonie. La ville était jusqu'à présent majoritairement dédiée aux voitures, il faut rééquilibrer les choses. La concertation pour le projet rue de Cugnaux a été houleuse car effectivement, il était prévu de supprimer le stationnement. Mais les habitants ont été entendus et le projet a été modifié pour maintenir une partie du stationnement sur cette rue. Toutefois, il précise qu'il s'est déplacé sur cette rue à trois reprises, à différents moments de la journée, pour se rendre compte de l'utilisation des places de stationnement. Il a constaté qu'il n'y avait pas de saturation. Mais pour ne pas risquer le report de stationnement sur les petites rues limitrophes, il a décidé de conserver le stationnement autant que possible.

**Q :** *Un habitant regrette la réfection annuelle des gazons sur la Prairie des Filtres et demande que Toulouse Plage déménage sur l'île du Ramier ? Il s'interroge également sur le devenir de la Caserne Vion ?*

**R :** Il y a déjà eu des demandes de déménagement de Rio Loco et Toulouse Plage sur l'île du Ramier, notamment par certains membres du bureau de quartier. **Jean-Paul BOUCHE** annonce qu'il a poussé pour le déménagement, sauf que l'île du Ramier est située en zone inondable, et la Garonne fait caisse de résonance concernant le bruit. Pour ces raisons, le déménagement du Festival est impossible sur le Ramier. Pour Toulouse Plage, ce sujet est étudié.

Concernant la caserne Vion, **Jean-Paul BOUCHE** précise que de nombreux projets lui ont été proposés, y compris par les habitants qui demandent des jardins publics, une aire de jeu, l'utilisation par le public de la piscine... Il précise que la Municipalité sera vigilante à la préservation des éléments patrimoniaux du bâtiment, tout en indiquant que le hall n'est pas classé aujourd'hui aux Monuments Historiques mais est bien protégé. L'interlocuteur pour la protection du bâti est donc bien l'architecte des Bâtiments de France qui, comme la municipalité, sera très vigilant au projet sélectionné. De plus, quelque que soit le projet proposé, **Jean-Paul BOUCHE** souhaite qu'une programmation culturelle y soit intégrée et, en tant que membre du jury, il insistera sur ce point. Lorsqu'il aura été déterminé, il sera présenté aux habitants dans une Commission de quartier.

**Q :** *Un habitant demande où déménageront les pompiers ?*

**R :** Ils seront essentiellement sur les boulevard Atlanta et Eisenhower. La raison de leur déménagement est due aux embouteillages du centre-ville qui empêchaient les camions de circuler rapidement et retardaient leurs interventions. Il s'agit donc d'un problème de sécurité. Actuellement et en raison des travaux sur d'autres casernes, la caserne Vion accueille les pompiers

de différentes communes. Il invite les personnes intéressées à interpeler Julien KLOTZ, conseiller départemental, qui est compétent pour parler du SDIS.

### 3 – Circulation – Point sur les projets d'aménagement

La chargée de secteur évoque les différents travaux sur le quartier qui auront un impact conséquent sur la circulation. (cf le diaporama slides 49 à 64)

#### Échanges autour du point circulation :

**Q:** *Concernant le projet d'expérimentation de la mise à sens unique de la rue de Cugnaux, une habitante fait remonter la difficulté de circuler dans le quartier, notamment pour aller aux Arènes.*

**R:** La chargée de secteur souligne que le but du projet est de couper les flux de transit, et d'empêcher les automobilistes de prendre des itinéraires ne pouvant pas accueillir un grand nombre de voitures. Elle conseille donc de prendre les boulevards comme les allées Charles de Fitte ou l'avenue Etienne Billières qui sont susceptibles d'accueillir un flux plus conséquent.

**Q:** *Une habitante craint que la rue de la Gravette ne devienne une voie de shunt pour éviter les Arènes et le boulevard Koenigs. Elle propose l'expérimentation de l'inversion du sens de circulation de la rue de la Gravette, au même titre que le projet de la rue de Cugnaux a déjà fait l'objet de modification. De plus, elle fait remarquer qu'il n'y a pas de visibilité sur la sortie de la rue vers la place Patte d'Oie.*

**R:** **Jean-Paul BOUCHE** souligne que la proposition a été relayée aux services. L'expérimentation sera lancée comme prévue, telle que présentée aujourd'hui, sans inverser le sens de circulation de la rue de la Gravette. Néanmoins, une réunion d'étape sera organisée dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre, puis une évaluation complète à la fin de l'expérimentation, pour voir ce qui n'a pas fonctionné et inversement et proposer des amendements. **Jean-Paul Bouche** rajoute que la rue de Cugnaux ne pouvait pas rester dans cet état, car elle est très dangereuse pour les cyclistes. Elle devait être apaisée (*l'habitante en convient*). Concernant le carrefour Gravette/Patte d'Oie, les services de la voirie vont matérialiser un passage piéton.

**Q:** *Une habitante demande comment seront sécurisés les vélos sur l'avenue Etienne Billières du fait notamment des nombreuses sorties de garages sur la contre-allée ?*

**R:** Les pistes cyclables dans les contre-allées seront destinées aux personnes voulant rouler en toute sécurité, tels que les parents/enfants ou cyclistes peu expérimentés. Il s'agit d'un projet travaillé notamment avec l'association 2 pieds 2 roues qui préconisait de mettre la piste cyclable dans les contre-allées, tout en conservant des bandes sur la chaussée pour les cyclistes les plus aguerris qui ne circuleront pas sur les contre-allées. C'est ce qui a été fait. De ce fait, il n'est pas question de remettre en question ce projet concerté avec les associations de cyclistes, mais aussi de commerçants. Il reste des points de précision à affiner et ce sera fait.

**Q :** *Un habitant souligne qu'une pétition de 350 signatures a été faite concernant l'impact du projet de mise en sens unique des rues de Cugnaux et Sainte-Lucie sur la rue des Arcs Saint-Cyprien, avec une augmentation de flux de plus de 35%, ce qui leur semble très important. Ils demandent de mettre la rue en sens unique vers le boulevard Déodat de Séverac. Celui-ci est déjà saturé pendant les heures de pointe.*



**R :** **Jean-Paul BOUCHE** indique que le projet évoluera peut-être, mais après l'expérimentation et selon des constats réels, non sur des craintes. A ce jour, nous resterons sur le plan proposé. 350 signataires d'habitants d'une rue non saturées ne peuvent pas décider pour l'intérêt collectif des 20 000 habitants concernés de la grande zone. Il faut penser à l'intérêt général.

La chargée de secteur rappelle en parallèle l'expérimentation de mises à sens uniques des rues Desbals et Vestrepain sur le quartier voisin de Marine LEFEVRE, maire du quartier. Ces mises à sens unique devraient couper le transit de Bagatelle vers Saint-Cyprien et participer à réduire encore davantage les flux de transit, y compris sur la rue des Arcs-Saint-Cyprien.

*Un habitant indique qu'il soutient ce projet car il va couper les flux de transit et apaiser le quartier, en faveur des modes actifs.*

**Q :** *Un habitant demande comment se passera le vote de la fin de l'expérimentation.*

**R :** Une réflexion est en cours avec les services pour voir comment l'évaluation sera effectuée et comment intégrer au mieux les remontées des riverains.

**Q :** *Une habitante remarque qu'elle fait partie des signataires de la pétition car, en effet, pour y vivre au quotidien, cette rue est peut-être moins circulée que la rue de Cugnaux, mais elle rencontre des problématiques de vitesse, y compris de la part de cycliste qui roulent à 50 km/h, il y a également la problématique du débouché de la résidence en face de l'impasse des Arcs-Saint-Cyprien... Elle demande s'il est possible de réaliser une piste cyclable sur la rue des Arcs Saint-Cyprien ?*

**R :** **Jean-Paul BOUCHE** rappelle ce qui était indiqué dans le courrier envoyé à tous les habitants du secteur début décembre : techniquement, la piste cyclable sur la rue des Arcs Saint-Cyprien n'est pas réalisable sans supprimer la totalité des places de stationnement sur toute la longueur de la rue. Concernant le problème de débouché d'une résidence, il est situé sur le quartier voisin et Marine LEFEVRE, maire de quartier, est allée sur site dernièrement avec les représentants de la résidence et les services techniques pour envisager des solutions.

**Q :** *Une habitante de la rue Gazagne remercie M. BOUCHE pour la prise en compte de leurs craintes et le changement de scénario. Elle souhaite savoir ce qui sera fait pour traiter le carrefour Cugnaux/Gazagne ?*

**R :** **Jean-Paul BOUCHE** indique que ce carrefour sera repris par le Pôle pour réduire les vitesses et sécuriser ainsi la zone.

**Q :** *Un habitant demande un contrôle d'accès sur la rue Delpy pour qu'il y ait un accès riverains pour repartir sur le rond-point Fer à cheval.*

**R :** La demande sera relayée aux services pour être étudiée.

**Q :** *Un riverain se demande par où passeront les voitures qui viennent d'Esquirol ?*

**R :** Le quai de Tounis restera ouvert dès la fermeture de la rue de la République pour permettre la sortie des automobilistes vers le pont Saint-Michel. Concernant la traversée du quartier Saint-Cyprien, il y a plusieurs options. Des tripodes seront disposés à côté des rues en travaux pour expliquer au mieux le plan de circulation.

### **Echanges sur des sujets divers**

**Q :** *Un habitant regrette l'implantation d'une guinguette d'hiver sur le cours Dillon, le souffle du chauffage et le bruit ambiant ennuiement les habitants. De plus, la guinguette vend des produits frais et fait concurrence aux commerçants du quartier.*



**R :** Si les perturbations sont trop régulières, **Jean-Paul BOUCHE** ne reconduira pas cette guinguette sur une prochaine saison. Au sujet de la concurrence, la guinguette travaille avec des commerçants du quartier. Il rappelle toutefois que de mars à l'arrivée de Rio Loco, il n'y a aucune nuisance sur le Cour Dillon.

**Q :** *Un habitant demande ce que deviendra le Cour Dillon après le déménagement du terminus Tisseo ?*

**R :** Il y a aura un projet d'aménagement sur le prochain mandat après le déménagement de Tisséo. Un aménagement global n'est en effet pas prévu pour l'instant, même en cas de déménagement anticipé du Lineo.

**Q :** *Avec la piétonisation, on élimine le stationnement. Y aura-t-il une zone de report pour le stationnement ?*

**R :** Il y a des zones de report déjà existantes peu connues des habitants, comme le parking du Cours Dillon, qui est quasiment vide en permanence.

**Jean-Paul BOUCHE** évoque également le projet de l'Hôpital Joseph Ducuing, rue Varsovie, avec un agrandissement du nombre de lits pour l'EHPAD. Concernant le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), situé actuellement au 66 bis avenue Etienne Billières, la municipalité prévoit son déménagement et travaille pour accueillir à la place sur le local le restaurant senior des Feuillants, le club sénior L'Olivier et une salle municipale.

Les sujets étant clos et le public n'ayant plus de question, **Jean-Paul BOUCHE** remercie les différents participants pour leur présence à cette commission de quartier, ainsi que les services, et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux habitants et agents.

*Fin de réunion : 21h30*